



CONSEIL DE DIRECTION
84^{ème} session
Rome, 18-20 avril 2005

UNIDROIT 2005
C.D. (84) 15
Original: anglais
Janvier 2005

**Point n° 15 de l'ordre du jour: La base de données sur le droit uniforme
(UNILAW)**

(Note préparée par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Etat des travaux sur la base de données UNILAW</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>C.D. (84)10</i>

Il est rappelé que la décision de mettre en place une base de données sur le droit uniforme a été prise par le Conseil de Direction en 1966 dans le cadre de la révision de politique générale entreprise par M. Malcolm Evans, alors Secrétaire Général. Par manque de disponibilités financières, les travaux ont été retardés jusqu'à ce que des fonds destinés à la base de données aient été reçus par l'Institut (donations de la part de l'*International Center for Automated Information Research (ICAIR)* (Floride), et donations privées).

Le logiciel a été mis en place en 2002 et 2003, sur la base du logiciel utilisé pour la base de données UNILEX du Centre d'études de droit comparé et étranger, qui a été modifié pour ajouter des options de recherche et une section parallèle opérant en français.

Les travaux sur la base de données se sont poursuivis en 2004. Grâce à l'emploi de fonds spéciaux à disposition du Secrétariat, une assistante à temps partiel, Mme Judit KISELY (Hongrie) a été engagée. Il a donc été possible de commencer à insérer dans la base de données des décisions de jurisprudence nationales relatives à la *Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandise par route (CMR)*. A la fin de l'année 2004, 91 cas étaient disponibles pour le public sur le site internet et 35 étaient en attente de contrôle et d'achèvement de traitement avant d'être proposés au public. En outre les travaux ont pu commencer sur environ 100 cas, actuellement à des stades différents de développement. Au total, 1.112 cas étaient disponibles au Secrétariat, sur support informatique ou papier attendant la scannerisation. De plus, une bibliographie sur le CMR a été insérée et classée par mot clé et article de la Convention.

Durant l'année 2004, le Secrétariat a bénéficié de l'aide de deux stagiaires, Mme Charlotta JULL (Canada) et M. Yann PREDALI (France), qui ont rédigé et traduit des sommaires de jurisprudence pour la base de données. Au cours de l'année 2005, deux autres stagiaires sont attendus, Mme Petra KOVACS (Hongrie) et M. Djamel BOUZAMARENE (France). Tous deux séjourneront pendant une période de trois mois. Le Secrétariat souhaite ainsi non seulement continuer son travail sur le CMR mais également insérer les textes d'un certain nombre d'autres conventions internationales et des informations de base les concernant.

Des contacts ont été en outre établis avec la Cour de cassation française qui a aimablement fourni le texte complet d'un certain nombre de cas français. La Cour de cassation belge a également continué à fournir au Secrétariat le texte complet de ses décisions.

Le 8 avril 2004, le nouveau Conseil d'administration de la *Fondation de droit uniforme* s'est réuni sous la présidence de Sir Roy Goode, Président (voir document C.D. (84) 10). Le Conseil a adopté une liste des priorités pour la recherche de fonds. Celle-ci indique ce qui a été appelé le "SYSTEME" OU "CENTRE D'INFORMATIONS D'UNIDROIT", dont le point prioritaire est la base de données.

En outre, le Conseil d'Administration de la Fondation a examiné le contenu de la base de données et l'ordre d'insertion du matériel. Il a estimé dans ce contexte que:

- la base de données comprendrait les instruments multilatéraux et non pas les accords bilatéraux;
- les instruments devraient en principe relever du droit privé et non pas du droit public;
- une liste des instruments à traiter devrait être finalisée et, lorsque cela est possible, des liens devraient être établis avec les sites officiels contenant les textes et d'autres informations, en particulier l'état de mise en œuvre des instruments;
- le travail sur le CMR devrait se poursuivre avec:
 - l'insertion d'une bibliographie;
 - l'insertion de décisions de jurisprudence, en commençant par celles dont les sommaires étaient déjà disponibles (à savoir celles publiées dans la Revue de droit uniforme ou préparées par des stagiaires);
- en ce qui concerne les autres domaines, la priorité devrait être accordée au *texte* des conventions internationales et autres instruments internationaux. Quant aux instruments préparés par des organisations autres qu'UNIDROIT, il conviendrait d'établir en premier lieu une liaison avec les sites internet officiels (le cas échéant) des organisations internationales qui les ont élaborés ou ceux des dépositaires qui contiennent le texte des instruments et l'état de mise en oeuvre. A défaut d'une telle source, il conviendrait d'établir un lien avec l'archive indexé de la Revue de droit uniforme contenant actuellement 243 instruments. Dans un deuxième temps, il conviendrait d'insérer d'abord des bibliographies, puis des décisions de jurisprudence; dans ce cas également, les sommaires des décisions déjà publiés dans la Revue de droit uniforme devraient être d'abord être insérés, suivis des autres sommaires disponibles;
- il a été suggéré que dans un premier temps un abonnement gratuit à la base de données pourrait être offert aux utilisateurs mais qu'il deviendrait payant à mesure que la base de données se développerait.

[[Documents 84^{ème} session Conseil de Direction \(2005\): Page principale](#)]